



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR
PARCS DE SURFACE ET OUVRAGES - AVENANT
N° 2 AU MARCHÉ

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
06 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés avant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

DREMOS

**GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS DE SURFACE
ET OUVRAGES - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 7 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le marché à bons de commande, avec un minimum de 150 000 € HT et un maximum de 600 000 € HT par an, pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages, pour une durée de 4 ans, avec la SOPAC.

Le parc de stationnement Jacques De Liniers ayant fait l'objet de nombreux actes de vandalisme, la ville a décidé d'y installer un système de surveillance des entrées et sorties, par la mise en place de caméras.

Ce système de vidéo surveillance relié aux équipements de la SOPAC, conduit, pour celle-ci, à un surcoût de frais de gestion, en terme de surveillance, avec des interventions, le cas échéant.

Le coût de gestion d'une place de stationnement passe de 50,96 € à 65,96 € HT par place et par mois, soit 15 € d'augmentation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 2 à intervenir avec la SOPAC pour prendre en compte le surcoût des frais de gestion occasionnés par la mise en place d'un système de vidéo surveillance dans le parc de stationnement Jacques De Liniers.

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2 au marché relatif à la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER